

LE PETIT LIVRONNAIS



Édition de l'Été 2022

PAGE 4 :

PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DEUX AGENTS MUNICIPAUX



Sommaire



Édito	p3
Conseil Municipal	p4
Personnel Communal	p5
Démarches Administratives	p6
Urbanisme & Travaux	p7
Compte Administratif 2021	p8
Budget Primitif 2022	p9
Action Sociale	p10
RPI SIVU	p11
Comité des Fêtes	p12
Convergence	p13/14
Bien vivre à LIVRON	p15/16/17
Siectom-Artisans Livronnais	p18/19

COMITÉ REDACTIONNEL

Véronique MONNIN, Maire

Jean-Pierre SARRABÈRE, Premier adjoint

Gérard SCHNEIDER, Deuxième adjoint

Nicolas LE BORGNE, Troisième adjoint

Sébastien DARTIGUELONGUE, Conseiller Municipal

Martine LABERNADE, Chargée associatif

Marine DOUMENGES, Chargée du comité des fêtes

MENTIONS LÉGALES

Protection de la propriété : toute reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, est illicite (Loi du 11 mars 1957).

Dépôt légal : le gérant de la publication,

V. MONNIN, Maire de LIVRON.

G. SCHNEIDER, Réalisation. Graphisme. PAO.





Édito

Chères Livronnaises, chers Livronnais,

En me présentant en 2017 aux élections municipales, je souhaitais donner de mon temps pour ma commune. Commune où j'ai choisi, voilà 19 ans, de m'installer et fonder une famille.

Je n'imaginais pas que quelques années plus tard, je deviendrai maire de ce si joli village Béarnais.

Je veux m'investir avec énergie et détermination dans ces nouvelles tâches qui me sont confiées.

Je souhaite que ces quatre prochaines années, soient tournées vers le lien social intergénérationnel.

L'allongement de l'espérance de vie permet aujourd'hui de voir cohabiter quatre générations.

La cellule familiale se transforme, les liens entre les jeunes et moins jeunes se distendent. La solidarité et le lien, entre générations est donc bien un des enjeux essentiels pour « mieux vivre » dans nos villes et nos villages.

Nous travaillerons avec mon équipe, durant ce mandat, pour créer ou recréer cette relation et animer notre commune.

Un comité consultatif d'Action Sociale composé d'un groupe hétérogène de membres extérieurs au conseil et d'élus a été créé pour nous accompagner dans cette démarche.

Différents projets de travail sont à l'étude et vont dans ce sens...

Nous avons également la chance d'avoir deux associations (Convergence, Comité des Fêtes) qui comme nous, ont les mêmes désirs et objectifs : Rassembler !!!

Je terminerai ce mot, en vous demandant d'être plus que d'habitude prudents face aux épisodes de canicule que nous subissons.

Soyons vigilants, envers notre entourage : les personnes plus vulnérables comme nos aînés, nos enfants, les personnes malades. Restons en alerte et veillons les uns sur les autres.

Dans l'attente de vous rencontrer (d'échanger) si vous le souhaitez, de vous croiser sur les chemins de Livron ou lors de cérémonie à venir.

Je vous souhaite une bonne lecture, et d'avance un très bel été à toutes et tous.

Bien à vous.

Madame le Maire

Véronique MONNIN



Notre conseil municipal à Livron

Depuis le 24 Avril dernier, le nouveau conseil municipal de Livron est en place pour un nouveau mandat et de nouveaux objectifs.



Il est constitué de :

Madame le Maire, Véronique, MONNIN

élue lors du conseil municipal du 07 Mai 2022.

Ses trois Adjoints :

M. Jean-Pierre SARRABÈRE (1er adjoint) (Retraité)

M. Gérard SCHNEIDER (2e adjoint) (Retraité)

M. Nicolas LE BORGNE (3e adjoint) (Adj. Technique territoriale au conseil régional)

Vos conseillers municipaux cités par ordre alphabétique :

M. Eric BARRAU (Conducteur d'engin BTP)

M. Francois BERGERET (Retraité)

M. Rodrigue CHONKEL (Calculateur Aéronautique)

M. Sébastien DARTIGUELONGUE (Technicien NOC télécoms)

M. David FILLON (Ingénieur Aéronautique)

Mme. Magalie MILIAN (Infirmière)

M. Louis ROGER (Retraité)

Nos agents communaux

Nous avons accueilli le 28 avril dernier, Madame **Evelyne BROUILLET** en tant que nouvelle **secrétaire de mairie 21 h par semaine**.



De par son expérience d'agent territorial, elle saura seconder avec talent et professionnalisme notre maire et son conseil municipal sur tous les aspects de la vie de la commune et répondre aux demandes de nos administrés.

Notre agent technique communal, Monsieur **Serge DOMINGUES**.



Il est en charge de l'entretien des infrastructures et espaces verts de la commune depuis 2016, Serge est employé 35h par semaine, avec des horaires variables en fonction des saisons.



**Jours et heures
de permanence de la mairie**

MERCREDI : 14h à 17 h

JEUDI : 9 h à 12 h

Adresse de la mairie :
4, rue de l'Église 64530 Livron

**En cas d'urgence,
Contacter le Maire ou les Adjoints :**

Téléphone : 05 59 53 56 87

ou le 06 37 46 59 52

E-mail : mairiedelivron@orange.fr

Site internet : <http://www.livron.fr>

Carnet 2020 – 2021– 2022

Naissances

Lucas Jean-Louis MOLINIER, le 6 mars 2020 à Pau.

Abby Rose VERDOUX, la 11 mai 2020 à Pau.

Llona Alicia Niobé AGNOLUTTO, le 6 décembre 2020 à Pau.

Anna LESOILLE-GUILHEM, le 22 septembre 2021 à Pau.

Nathan Gabriel MORANDIN, le 1 janvier 2021 à Pau.

Marco BADIE, le 11 mai 2022 à Pau.

Mariages

Claude Henry Lucien LAGÜES & Christel Jenny Lyne PALY, le 31 juillet 2021.

Mathieu Jean Joseph MOLINIER & Élisabeth PEREZ, le 21 mai 2021.

Vincent DAVID & Mïa VERHEYT, le 16 juillet 2022.

Décès

Raymond Joseph LANSALOT, le 7 février 2020 à Livron.

Ernest François MAGENDIE, le 19 avril 2020 à Livron.

Jeanne Marie Alexandrine COURRÈGES, le 9 septembre 2020 à Lourdes.

Renée Nelly LAVIE, le 1er novembre 2020 à Pau.

Marcel Pierre POUÉYO, le 9 novembre 2020 à Pontacq.

Marie Catherine Armande SOUBERBIELLE-GRADA, le 9 février 2021 à Pau.

Germaine GODICHE, le 10 décembre 2021 à Pontacq.

Bernard CASTAGNÈDE, le 7 février 2022.

Fernande MAJESTE SARRABÈRE, le 14 mai 2022.

Travaux sur l'Ousse

Les travaux de retrait des atterrissements en aval du pont de l'Ousse seront réalisés dès réception du dossier de déclaration fourni à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques (DDTM 64), fin mai.

Les propriétaires riverains de l'Ousse et de l'Oussère vont recevoir dans leur boîte aux lettres la plaquette éditée par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) les informant de leurs droits et devoirs sur l'entretien des cours d'eau.

POUR RAPPEL, toute activité dans le lit mineur d'un cours d'eau (travaux, franchissement, etc.), doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDTM.

RÉSIDENCE L'ARRIOU DE PRAT



La résidence de L'Arriou de Prat est achevée. L'Office64 a donné les clés aux 6 résidents choisis par la commission d'attribution qui s'est tenue dans les locaux de Billière.

L'inauguration est prévue à l'automne, nous espérons qu'en fin d'année, les travaux autour de la résidence seront terminés.

Fibre 64

Le déploiement de la fibre optique se poursuit. A ce jour, le tiers environ des 177 constructions que compte la commune sont raccordées. Les secteurs Cantey, Santourens et Capsus devraient être éligibles à partir de septembre. Pour en savoir plus sur le déploiement <https://thd64.fr>

Autres travaux prévus

Parking de la mairie de
la salle Vincent Mazou/École

Réaménagement de la noue
Étanchéité de la façade nord-est de l'église

RAPPEL IMPORTANT

À destination des propriétaires d'habitations individuelles, déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination. Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 & BUDJET PRIMITIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présentation par chapitres

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget N-1 (2021)	Restes à réaliser N-1	Budget 2022
60	Achats (1)	19 930		18 600
61	Services extérieurs (2)	41 930		31 610
62	Autres services extérieurs (3)	9 380		12 200
63	Impôts et taxes	2 103		2 100
64	Charges de personnel	54 146		59 640
65	Autres charges de gestion (4)	70 451		77 600
66	Charges financières (5)	3 170		2 635
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements	758		758
022	Dépenses imprévues	12 000		15 700
014	Prélèvement au titre du FNGIR	17 003		17 003
023	Virement à la section d'investissement (6)	308 317		275 972
Total des dépenses de fonctionnement		539 133		513 812

(1) eau, assainissement, EDF, carburant, cantine, fournitures de bureau, d'entretien et petits équipements

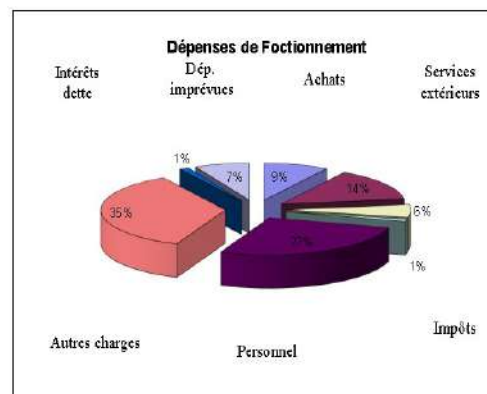
(2) entretien bâtiments, voies & réseaux, matériel, assurances, documentation

(3) fêtes & cérémonies, frais d'affranchissement, téléphone

(4) indemnités élus, contingent incendie, charges intercommunales, subventions

(5) remboursement des intérêts de la dette

(6) autofinancement provisionnel dégagé au profit de la section d'investissement



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présentation par chapitres

RECETTES

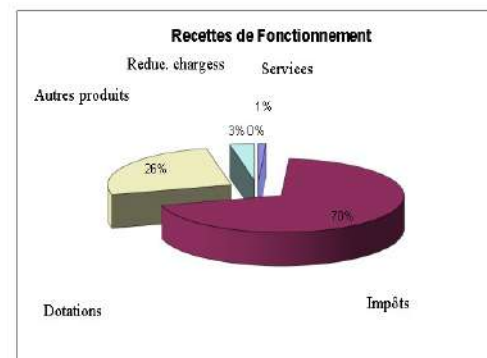
Chapitre	Libellé	Budget N-1 (2021)	Restes à réaliser N-1	Budget 2022
70	Produits des services (1)	470		2 122
73	Impôts et taxes	140 506		150 749
74	Dotations et participations	56 011		56 497
75	Autres produits de gestion courante (2)	9 129		7 000
76	Produits financiers			1
77	Produits exceptionnels	205		
013	Atténuations de charges (3)			
002	Excédent reporté (4)	332 867		297 449
Total des recettes de fonctionnement		539 133		513 812

(1) cantine, garderie

(2) loyers presbytère, location salle des fêtes

(3) remboursement CNASEA CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi)

(4) excédent reporté de l'exercice N-1



SECTION D'INVESTISSEMENT

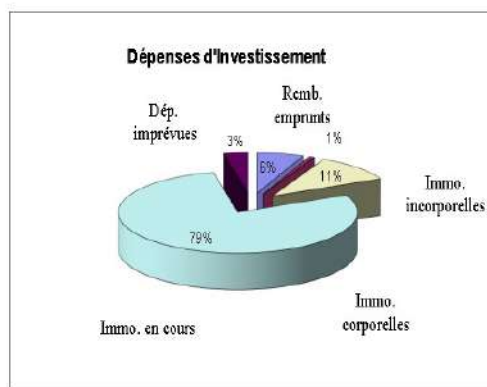
Présentation par chapitres

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget N-1 (2021)	Restes à réaliser N-1	Budget 2022
16	Emprunts et dettes assimilés (1)	20 311		20 846
20	Immobilisations incorporelles	20 000		0
21	Immobilisations corporelles (2)	17 490		32 500
23	Immobilisations en cours (2)	286 751		233 064
001	Déficit d'investissement N-1	6 132		70 503
020	Dépenses imprévues	10 447		15 014
Total des dépenses d'investissement		361 131	0	371 927
Total des Restes à réaliser (RAR) + budget 2022			371 927	

(1) remboursement du capital de la dette

(2) Cf section d'investissement avec présentation par opérations



SECTION D'INVESTISSEMENT*Présentation par opérations*

Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		275 972
	<i>Emprunts en euros</i>	20 846	
	<i>Aménagement Jardin d'enfant Toboggan</i>	5 000	
	<i>Autres Réseaux</i>	19 500	
	<i>Matériel et outillage de voirie</i>	6 000	
	<i>Dotations fonds divers et réserves</i>		94 677
	<i>Dépôts et cautionnement reçus</i>		520
	<i>Batiments et installations</i>		758
	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	2 000	
	<i>Op. Eq n°64 Office 64 construction 6 logements</i>	9 836	
	<i>Création Parking mairie</i>	30 000	
	<i>Équipement et Signalisation</i>	2 167	
	<i>Renouvellement du Véhicule Communal</i>	15 000	
	<i>Matériel mairie</i>	5 000	
	<i>Matériel Communal</i>	3 000	
	<i>Rénovation parking école/ salle Vincent MAZOU</i>	30 000	
	<i>Travaux mairie assainissement</i>	15 000	
	<i>Voie</i>	45 000	
	<i>Mise en conformité Nive</i>	20 000	
	<i>Reseau sécurité incendie</i>	24 000	
	<i>Remplacement chaudière appartement</i>	3 061	
	<i>Aménagement air de loisirs</i>	20 000	
	<i>Mise en accessibilité batiments communaux</i>	4 000	
	<i>Travaux réfection chenaux église</i>	7 000	
	<i>Dépenses Imprévues</i>	15 014	
	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	70 503	
Total opérations d'investissement		371 927	371 927

TABEAU D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS ET ENDETTEMENT PAR HABITANT

Objet OREGANISME PRÊTEUR	Date encais.	Périodicité	Nbre éch.	Capital initial	Dernière échéance
Hangar - atelier CAISSE EPARGNE	05/06/2007	Annuelle	15	50 000,00	05/06/2022
Travaux rénovation et mises aux normes Ecole et Mairie CAISSE EPARGNE	05/03/2019	Trimestrielle	24	38 672,73	05/12/2024
Reconversion en mairie du presbytère LA BANQUE POSTALE	04/11/2014	Trimestrielle	60	150 000,00	01/12/2029
Date du 31 Décembre 2021		TOTAL RESTE A REGULARISER		121 847,33 €	
Chiffre INSEE 2021 : 409 Habitants		ENDETTEMENT / HABITANT		297,92 €	

Envie d'être travailleur social, aide à domicile ?

Pour être aux côtés de personnes qui ne peuvent plus réaliser les actes de la vie quotidienne, pour les aider et les accompagner (aide à la personne, entretien du cadre de vie, préparation des repas, courses...)

L'ADMR vous propose du temps partiel ou complet en CDI.

Ainsi, vous découvrirez ce métier d'aide à la personne et si vous êtes intéressée pour poursuivre,

Conditions :

Débutant-e / mobilité / prise en charge partielle des frais kilométriques ; travail à proximité de chez vous / prêt de véhicule si nécessaire-taux horaire au SMIC le temps de transport est rémunéré en plus du temps de travail.

Adresser ou déposer votre candidature :

ADMR Vallée de l'Ousse,

80 av. Lasbordes à Soumoulou.

Tel : 05 59 04 69 83, Mail : valleedelousse@adm64.org



Nouveaux arrivants

À partir de janvier 2022

Dans le souci d'anticiper leur meilleure intégration possible au sein de notre village, les nouveaux arrivants sont invités à venir se présenter à la mairie, dès leur installation.

Nouveau Fournisseur
Local, en 2021 !!!

LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE



LA SOLUTION IDÉALE

Des repas équilibrés, chez vous,
1 à 7 jours / semaine,
selon vos besoins...

REPAS à choix multiples pour :
LES ENTRÉES, PLATS ET DESSERTS

Servi avec :

POTAGE – FROMAGE – PAIN

Menus sur demande
DIABÉTIQUES/ SANS SEL AJOUTÉ / MIXÉS

Les Petits + : Des surprises qui font du bien



Bon à savoir

*Le portage de repas à domicile ouvre droit
au crédit d'impôts de 50% sur le coût de la livraison.

ADMR DE LA VALLÉE DE L'OUSSE

80 avenue Lasbordes

64420 SOUMOULOU

Tel. : 05 59 04 69 83



pour tous, toute la vie, partout

DÉFIBRILATEUR

Un défibrillateur est mis à disposition, il est facilement accessible aux administrés de Livron.

Celui-ci est placé sur le mur de la grange proche de la mairie face à l'affichage des publications de la commune.

IMPORTANT

R P I

de l'Oussère et du Lourrou



REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES DE

LIVRON- GOMER- LUGGARIER- HOURS
de la maternelle au CM2

INSCRIPTION



INSCRIPTIONS

A faire auprès de la mairie de la commune du domicile
qui fera le lien avec l'enseignant

ÉFFECTIF DE RENTRÉE SCOLAIRE 2022

LIVRON --> 12 P5 et 12 MS
GOMER - -> 15 G5 et 11CP
LUGGARIER --> 15CE1 et 9CE2
HOURS --> 7 CM1 et 9CM2

TRANSPORT

Compétence du Conseil Régional

Prestataire : Car Alliance

Prise en charge financière à 100% par le SIVU

Accompagnement des élèves par une employée communale

Inscription à faire sur le site : « transports.nouvelle-aquitaine.fr »

Horaires : se reporter aux
détails fiche jointe



CANTINE

Une restauration sur place

Prix du repas : 3,50€ (facturation mensuelle)

N° Cantine Livron : 05.59.53.63.89

N° Cantine Gomer : 05.59.04.63.42

N° Cantine Lucgarier : 05.59.04.12.73

N° Cantine Hours : 05.59.04.67.40



*Priorité aux produits frais et d'origine France
Respect des saisons dans les menus*

GARDERIE

2 garderies : Livron et Gomer

Tarifs : 1€ le matin / 1€ le soir

Prise en charge des enfants avant et après la classe

Inscription au SIVU (adresse : rpi-gh2l@orange.fr)

Garderie Livron : 7h30-8h50 / 17h-18h30

Garderie Gomer : 7h15-8h30 / 16h45-18h15



Le Comité des Fêtes œuvre depuis toujours pour proposer aux livronnais des événements qui maintiennent un lien social luttant ainsi contre toute forme d'isolement.

Séniors et jeunes peuvent se rencontrer et veiller les uns sur les autres en préservant ce lien intergénérationnel si précieux. C'est pourquoi le tissu associatif de la commune est si important et

permet à chacun de se retrouver à travers les offres proposées.

En raison de la crise sanitaire, les projets d'animation du Comité des Fêtes n'ont malheureusement pu se tenir en 2019 et 2020 ;

cet empêchement n'a fait que démultiplier le plaisir de se retrouver à l'occasion des Fêtes Patronales de 2021.



Sarah DOUMENGES
Alice MAZQUIARAN
Romane SEILLIER
Pauline ALLIAS
Camille FERNANDES

Paul CHAUMETTE
Sébastien MAUBOUSSIN
Jade MINVIELLE
Pauline EIHERAMUNO
Kassy CHONKEL

Nous profitons de l'édition du Petit Livronnais pour vous présenter les projets à venir. Nous prévoyons de coorganiser avec le Comité des Fêtes de Barzun, un bal d'été, afin de proposer aux jeunes du territoire ce dont ils ont été privés ces deux dernières années.

Puis, nous vous inviterons à partager notre soupe à la citrouille accompagnée de châtaignes grillées à l'occasion de la soirée automnale. Les traditionnelles fêtes patronales se dérouleront le week-end de la Saint-Martin.

Enfin, nous proposerons un loto le samedi 28 janvier 2023, où de nombreux lots d'exception vous seront proposés (cave à vin, paniers garnis, électroménager, bons d'achats, soins en institut, etc.).



Suite à la traditionnelle messe de la Saint-Martin et à l'apéritif co-offert avec la municipalité, la sérénade a pu démarrer sa tournée. Nous avons reçu un très chaleureux accueil dans chaque maison visitée et nous vous en remercions.

Cette année le Comité des fêtes est composé d'une vingtaine de jeunes Livronnais. Les conscrits de l'année 2022 sont :



Nous savons votre fidélité et votre attachement au Comité des Fêtes et vous remercions vivement pour votre soutien indéfectible. Nous espérons vous retrouver à l'occasion de ces multiples animations.

La Présidente
Marine DOUMENGES



Convergence a enfin pu organiser sa 10^{ème} journée à la découverte de notre belle région, suite aux deux années de pandémie.

10 sorties qui nous ont permis de découvrir ou redécouvrir, Saint-Sébastien, le musée Landais de Sabres, Labastide Clairance et la Villa Arnaga, le musée Edmond Rostand, le château de Mauvezin et le gouffre d'Esparros, le château d'Abbadia et Fontarrabie, Bayonne et les rives de l'Adour, Saint-Jean Pied de Port et Mauléon, le château de Lavardens et le pays de d'Armagnac, le château de Mascaras et les vignobles de Crouseilles, le musée de l'Aéropostale et la Halle de la Machine.



Cette fois-ci, c'est le petit train de la Rhune qui nous attendait pour cette journée ensoleillée.



Mais la matinée a d'abord été consacrée à la visite de la maison basque ORTILLOPITZ, du nom d'un riche armateur de Saint de Luz. Il possédait aussi ses propres pommiers pour produire son cidre ou plutôt le Sagardoa, nom basque d'une sorte de jus de pomme acide. Le Sagardoa constituait l'unique boisson des marins partis chasser plusieurs mois jusqu'à Terre Neuve les baleines.

Une chasse bien fructueuse car l'huile de baleine était très demandée, mais aussi la viande, les os, les fanons pour les parapluies.

C'est ainsi que la famille ORTILLOPITZ a pu construire cette grande et riche demeure que leurs descendants font maintenant visiter.

Le restaurant des 3 Fontaines nous a ensuite proposé un déjeuner typiquement basque avec la traditionnelle Axoa.



Tout à côté, le petit train nous attendait pour nous amener au sommet, ou presque de la Rhune. Ce vieux train à crémaillère date de 1924.



Sur le trajet nous avons croisé des Pottocks, cet authentique petit cheval basque qui y vit en liberté. Ils entretiennent la montagne.

Du haut de ces 905 mètres, la Rhune offre un panorama à 360° sur les collines espagnoles, le pays basque et toutes les villes de la côte, jusqu'aux Landes.



Voilà une bien agréable journée, que tous ont souhaité renouveler.

L'association Convergence aura donc le plaisir de vous proposer l'an prochain une autre découverte ou redécouverte d'un site de notre belle région. Vos idées sont les bienvenues.

Secrétaire

Martine LABERNADE

Le Président

Gérard SCHNEIDER

" Mademoiselle Sandra BADIE "

" L'Éloge d'une championne "

A décroché le bronze aux championnats d'Europe en Israël, sa 3e médaille européenne, le jeudi 26 mai 2022, après avoir récemment conservé son titre de championne de France de ju-jitsu de combat dans la catégorie des 48 kilos. Elle a remporté le Grand Prix de Paris en avril. Livronnaise de 30 ans, licenciée au Judo Club de Soumoulou, Sandra avait décroché l'argent lors des championnats d'Europe 2021.



Elle est par ailleurs sélectionnée pour représenter la France aux Jeux Mondiaux (World Games), équivalent des JO pour les sports non-olympiques justement, cet été aux Etats-Unis.

Le conseil municipal, félicite Sandra pour ses performances d'athlète de haut niveau.

* Article paru dans la République des Pyrénées le 27 mai 2022.

" En roulotte de Chaumont à Lourdes "

Ou "L'Éloge de la lenteur"



Une visite inattendue, un jour de juin, dans les rues de Livron.

Ce couple de retraités a construit lui-même sa roulotte, tirée par 2 chevaux de trait.

Ils viennent de Chaumont, en Haute Marne, d'où ils sont partis le jour de Pâques. Une traversée de la France, lente et écologique.

Plus de 2 mois aux pas de leurs 2 comtois avec une moyenne de 15 à 18 kms par jour, à 4kms/heure.

Ils ont été autorisés à passer la nuit dans le champ près du cimetière.

Ils ont prévu quelques jours d'arrêt à Lourdes, dernière étape de ce long voyage, avant d'entamer le retour par le Massif Central. Bonne route à ces 2 sympathiques champenois.





Les nuisances sonores

Elles sont réglementées par l'arrêté préfectoral N° 97-5126 du 31 juillet 1997 sur les bruits de voisinage dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Les occupants et les utilisateurs de locaux doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, perceuse ...

ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

les jours ouvrables de 8h30

à 12h00 et de 14h00 à 19h30,

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

La plantation et l'entretien

haies en bordure de propriété

Entre deux propriétés de particuliers, les arbres ou les haies plantés en limite de terrain doivent respecter les distances imposées par la loi (article 671 du code civil) :

- une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.

- une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur à l'âge adulte.

- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la poitrine.

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

En bordure du domaine public, l'entretien de la végétation privée reste à la charge des propriétaires,

dont la responsabilité est engagée en cas d'accident (taille des haies empiétant sur les trottoirs et voiries, qui réduisent les largeurs et la visibilité...).

Il leur incombe notamment de tailler leurs haies qui, lorsqu'elles empiètent sur les trottoirs et voiries, réduisent les largeurs et la visibilité.

Sur les chantiers, les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente. (art. 4)

- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit. (article 8)

- La réglementation sanctionne également toute manifestation sonore gênante après 22 h, au titre de tapage nocturne.

Voir aussi le site du centre d'information et de documentation sur le bruit :

<http://www.bruit.fr>

Brûlage des déchets végétaux des jardins

Suite à l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2008, le brûlage des déchets végétaux des jardins est désormais interdit. Il faut veiller à respecter cette disposition qui participe à la réduction des émissions polluantes et l'amélioration de la qualité de l'air dans notre commune.

Il est donc recommandé de trouver des solutions autres :

le paillage avec broyat

le compostage individuel

apporter ses déchets verts à la déchetterie

Pour en savoir plus se rapprocher de l'atelier zéro déchets au jardin, c'est gratuit, alors pourquoi ne pas en profiter :





Propriétaires d'un animal

Extraits des devoirs et obligations

Responsabilité

Article 1385 du code civil : le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Nuisances

Article 8 de l'arrêté préfectoral N° 97-5126 du 31 juillet 1997

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Divagation

Article 211-23 du Code rural : un chien est considéré comme divagant :

- S'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ;
- s'il est abandonné et livré à son seul instinct.

Ordures ménagères

Pour des raisons de salubrité publique, il est rappelé aux habitants que les ordures ménagères ne doivent être sorties que la veille au soir du jour pour assurer une bonne collecte (le mercredi soir pour le jeudi).

Par mesure d'hygiène, il serait souhaitable que les sacs restent dans des bacs.

Concernant le tri sélectif, les déchets doivent être déposés à l'intérieur des containers et non à leurs pieds sous peine de non ramassage.



Règles de circulation

Usagers des voies de circulation :

Il est important de respecter la signalisation routière et d'appliquer le code de la route. Les limitations de vitesse, les panneaux, les marquages au sol doivent être respectés. Il incombe à tout un chacun de respecter les règles de circulation.



La circulation des véhicules

À moteur dans les espaces naturels

L'interdiction d'accès de certaines voies

La loi du n° 91-2 du 3 Janvier 1991 relative à la circulation des véhicules à moteur, a édicté un principe général d'interdiction de circulation des véhicules terrestres à moteur (voiture, 4 X4, moto, quad...) dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux). Le hors-piste est donc strictement interdit.

Un simple sentier pédestre ou un layon forestier est donc interdit à la circulation des véhicules à moteur.

Information Locale



COLLECTE DE MOBILES USAGÉS

Faites un geste pour l'environnement :
Participer au challenge

« Collect' mobile, un geste pour mon village »

Jusqu'au 15 septembre 2022.

Déposez votre ancien téléphone dans
le collecteur dédié en **mairie**



Boîte à Livres

Une boîte à livres a été installée sur l'espace dédié aux enfants derrière le monument Bernés Cambot.

Chacun peut amener ou retirer des livres gratuitement, selon son choix.

Conception et réalisation :
Louis ROGER
Conseiller municipal



Dépôts sauvages

Des dépôts sauvages de tous types sont encore constatés sur la commune (abords des voies communales, bois communaux ou privés). Ces manquements aux règles du comportement en société s'intensifient au fil des ans alors qu'existent un service de ramassage des ordures ménagères et des déchetteries à Espoey et Pontacq. Pour ces dernières, **la mairie délivre gratuitement une carte personnalisée** pour accéder aux plateformes de tri.



DÉFENSE DE DÉPOSER
DES ORDURES ET ENCOMBRANTS
SOUS PEINE D'AMENDE
ARTICLE R466-2 DU CODE PÉNAL



IMPORTANT

Suite aux orages de grêle qui ont affecté certaines de vos communes, voici quelques recommandations .

- il est préférable dans un premier temps de garder les déchets dans la propriété le temps d'avoir fait le point avec l'assurance,
- faites chiffrer aux artisans la réparation mais également le traitement des déchets
- pour les conteneurs verts et jaunes et le cas échéant les caissettes verre, signalez-vous au SIECTOM pour les faire réparer ou remplacer selon l'état,



Calendrier de collectes 2022 - LIVRON

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 D	2 M	2 S	2 L	2 S	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 S		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 D		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 L		31 J		31 M		31 D	31 M		31 L		31 S

Collecte Ordures ménagères
 Collecte Sélective



Les bacs sont à sortir la veille au soir pour assurer leur bonne collecte !

Retrouvez toutes les informations du SIECTOM sur : siectom.jimdo.free.com



JMB ESPACES VERTS

- Tontes
- Débroussaillage
- Tailles de haies
- Tailles d'arbres fruitiers et d'arbustes
- Ramassage de feuilles
- Entretien de massifs
- Évacuation des déchets

jmbespacesverts@gmail.com

06.87.53.51.32



Siret 844403655 00018 - Imprimé par vistaprint - ne pas jeter sur la voie publique



Essentiel cynthia

Massages californien "toucher du cœur", bien être, Reiki

✉ essentiel.cynthia@gmail.com

☎ 06.76.22.30.42

📍 A DOMICILE
Respect des règles sanitaires

La Loupiote

Oasis de biodiversité

Route du Pic du Midi - 64530 Livron

contact@laloupiote-bio.fr / Tél.: 06 42 06 74 45

Fabien CAZALS

Terrassement
Empierrement
Aménagement extérieur
Eau pluviale
Adduction d'eau potable
Travaux d'assainissement,
raccordement tout à l'égout

Devis gratuits

06.76.64.93.95
cazals.pro@hotmail.com

1 rue de l'église
64530 Livron

SIRET: 800 640 740 00017

SARL SARRABERE ET FILS

Bois de Chauffage
Haricots Tarbais Label Rouge

56, R^{TE} DU PIC DU MIDI - 64530 LIVRON
TÉL. 05 59 53 58 17 - PORT. 06 61 02 61 81
MAIL : j.sarrabere@orange.fr

SARL CLOS BATIMENT

Neuf et Rénovation
Maçonnerie - Charpente - Couverture

SOUBIELLE CLOS Francis

Maçon - Charpentier qualifié

18 Chemin Canfey
64530 LIVRON
06 79 95 58 45

lavignasse.laure@orange.fr
Devis gratuit

SARL SARRABERE ET FILS

- Entrepreneur Travaux Forestiers
- Récupération bois énergie
- Elagage
- Estimation des bois

56, Rte du Pic du Midi
64530 LIVRON

Tél. 05 59 53 58 17 - Port. 06 75 13 08 19
mail : j.sarrabere@orange.fr

MAGENDIE
Constructeur Matériel Agricole

Route de Pau - Lourdes / 64530 LIVRON

T I. : 05 59 53 52 06 / Fax : 05 59 53 67 64

Mail : etsmagendie@orange.fr / Site Internet : <http://magendie.fr>



ÉRONIQUE
Coiffure

06 75 01 90 01

Depuis 2016

Toutes compositions Florales
Pour Anniversaire
Mariage
Deuil

De Fleurs en Fleurs
Soumoulou

Christine Espinasseau
Votre Artisan Fleuriste

05.59.05.56.28



NOTRE VILLAGE OU IL FAIT BON VIVRE

